



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE



Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-6-6-2

Séance du vendredi 14 juin 2019

MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE D'ALSACE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mmes BOHN, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mme RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENTS :

Mme PAGLIARULO, M. TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
Mme DIETRICH donne procuration à M. HEMEDINGER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER Lucien.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2015-11-6-4 du 18 décembre 2015 relative à l'approbation de la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Conservatoire Botanique d'Alsace »,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Conservatoire Botanique d'Alsace du 7 avril 2010,

- VU le courrier de la Société Botanique d'Alsace du 26 février 2019 notifiant son retrait du Groupement d'Intérêt Public « Conservatoire Botanique d'Alsace »,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du cadre de vie du 10 mai 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant n° 1 à la convention constitutive du 7 avril 2010 du Groupement d'Intérêt Public « Conservatoire Botanique d'Alsace » (GIP), joint en annexe à la présente délibération, modifiant les articles 7, 11 et 12 de la convention constitutive du GIP pour prendre acte du retrait la Société Botanique d'Alsace et pour l'associer en tant qu'invité permanent aux instances décisionnelles du GIP,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité